



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 75 d) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Durant la période considérée, qui va de juillet 2002 à juin 2003, le Centre a poursuivi ses activités en Afrique dans quatre grands domaines : appui aux processus et aux initiatives de paix en Afrique; désarmement et contrôle des armements; information, recherche et publications; et activités de plaidoyer et mobilisation de ressources.

Le Centre a également entrepris des activités en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et les États Membres afin de faciliter l'application efficace du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères, ainsi que des accords sous-régionaux, y compris le Moratoire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest, la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique, et le Protocole relatif au contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

* A/58/50/Rev.1 et Corr.1.



Le Centre a continué d'encourager la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales en Afrique, y compris l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, ainsi que les organisations de la société civile et instituts de recherche concernés.

Pendant la période considérée, les difficultés financières qui ont continué de peser lourdement sur l'activité du Centre l'ont empêché de donner toute la mesure de ses capacités et n'ont cessé de peser sur le recrutement du personnel et l'infrastructure institutionnelle.

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1 | 3 |
| II. Fonctionnement du Centre | 2-4 | 3 |
| III. Objectifs et activités du Centre | 5-38 | 3 |
| IV. Effectifs, financement et administration | 39-44 | 11 |
| V. Conclusions et observations | 45-46 | 12 |
| Annexes | | |
| I. État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour l'année 2002 | | 13 |
| II. Activités à financer | | 14 |

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui est soumis en application de la résolution 57/91 du 22 novembre 2002, par laquelle l'Assemblée générale priait notamment le Secrétaire général de continuer de fournir au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique l'appui nécessaire pour lui permettre d'améliorer ses prestations, et de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un rapport sur l'application de la résolution, porte sur la période allant de juillet 2002 à juin 2003. Un état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour l'année 2002 figure à l'annexe I du présent rapport. L'annexe II contient un bref exposé des activités projetées du Centre, que les pays donateurs et organisations intéressés sont invités à financer.

II. Fonctionnement du Centre

2. Le Centre, qui a été créé en 1986 en application de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1985, a son siège à Lomé. Il relève du Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui en assure la supervision et coordonne les apports des organes, programmes et organismes des Nations Unies.

3. Depuis que son directeur a été nommé, le 1er décembre 1998, par le Secrétaire général, conformément à la demande que l'Assemblée générale lui avait faite dans sa résolution 52/220, le Centre a continué de déployer de vigoureux efforts pour réunir des fonds en vue d'imprimer un nouvel élan à son programme d'activité. Toutefois, le manque alarmant de ressources humaines, matérielles et financières limite la capacité du Centre de mener à bien son programme de travail et de satisfaire les demandes toujours plus nombreuses des États africains.

4. Le programme de travail du Centre, approuvé par le Groupe des États d'Afrique le 1er février 1999, a continué à porter la priorité sur les domaines suivants : appui aux processus et aux initiatives de paix en Afrique; désarmement effectif et contrôle des armements; information, recherche et publications; et activités de plaidoyer et mobilisation de ressources. Le Directeur du Centre a tenu le Groupe informé des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans l'exécution du programme. En octobre 2002, il a présenté au Groupe l'état d'avancement des activités prévues dans le cadre des quatre domaines prioritaires mentionnés plus haut.

III. Objectifs et activités du Centre

5. Le Centre a continué de s'acquitter de ses fonctions conformément au mandat défini dans la résolution 40/151 G, à savoir fournir aux États africains, sur leur demande et en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, aujourd'hui l'Union africaine, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les autres efforts qu'ils déploient en vue de promouvoir la paix, de limiter les armements et d'assurer le désarmement dans la région, et coordonner les activités régionales entreprises en Afrique dans le cadre du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement.

6. Au cours de la période considérée, le Centre a mené à bien un certain nombre d'activités dans les quatre domaines susmentionnés qui avaient été approuvés par le Groupe des États d'Afrique.

A. Appui aux processus et aux initiatives de paix en Afrique

7. Le Centre a continué de contribuer aux initiatives et aux processus de paix en Afrique et a apporté un soutien non négligeable aux efforts déployés en vue de renforcer les mesures et institutions dans ce domaine.

Formation de « messagers de la paix » de la Zambie et de la République démocratique du Congo

8. Le Centre a fourni un appui fonctionnel et des connaissances techniques spécialisées à l'équipe de pays des Nations Unies en Zambie afin de promouvoir la cause de la paix, à l'image des efforts déployés par le regretté Secrétaire général, Dag Hammarskjöld, dans les domaines de la paix et de la sécurité. Il a ainsi contribué notamment, au cours des deux années écoulées, à la formation de « messagers de la paix », à la mise en place en Zambie d'un programme international de bourses à l'appui de l'initiative de paix, à l'élaboration d'un descriptif de projet pour l'institutionnalisation d'une chaire universitaire dans les universités de Lusaka (Zambie) et Lubumbashi en République démocratique du Congo et à la collecte de fonds en vue de matérialiser durablement les idéaux de paix. Le premier stage de formation des messagers de la paix a eu lieu à Mindolo (Zambie), du 18 au 30 septembre 2002. De plus, dans le cadre de son programme de bourses, le Centre a accueilli en 2003, pour une période de trois mois, un stagiaire de la Fondation oecuménique de Mindolo.

Consultation sur la formation aux opérations de paix en Afrique de l'Ouest

9. Le 7 octobre 2002, le Centre a organisé à Accra (Ghana) une consultation d'une journée consacrée à la formation aux opérations de paix en Afrique de l'Ouest, en collaboration avec le secrétariat exécutif de la CEDEAO, le Gouvernement ghanéen, le Centre du développement démocratique, établi à Accra, et le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix. Les participants étaient surtout des plénipotentiaires de la CEDEAO accrédités à Accra, des membres du corps diplomatique, des parlementaires ghanéens et des représentants d'organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest. Financée par le Gouvernement norvégien, la consultation avait pour objet d'étudier les moyens de renforcer les capacités d'intervention des institutions d'Afrique de l'Ouest pour faire face plus efficacement et professionnellement aux urgences humanitaires et répondre aux besoins des opérations de paix dans la sous-région. Elle a mis en lumière les points forts et les insuffisances des États membres de la CEDEAO qui s'efforçaient de développer leurs capacités afin de participer efficacement aux opérations de paix sous-régionales et régionales. Il est actuellement organisé des ateliers qui ont pour but de renforcer les capacités et qui porteront principalement sur les carences des pays de la CEDEAO dans les opérations de paix.

Appui à la CEDEAO en Côte d'Ivoire

10. À la demande du Gouvernement ivoirien et en accord avec le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Centre a participé à une mission de reconnaissance en Côte d'Ivoire, qui a eu lieu du 14 au 16 août 2002. Cette mission, entreprise avant l'éclatement de la crise dans le pays, avait pour objet de déterminer l'assistance que l'ONU pouvait apporter au Gouvernement ivoirien, sur sa demande, afin d'appuyer ses efforts en vue de parvenir à une démobilisation effective, de consolider la paix et la sécurité dans le pays grâce à un programme de récupération des armes, et d'harmoniser les relations entre les autorités politiques et militaires. Le Centre a apporté une assistance au Secrétariat exécutif de la CEDEAO qui fournissait les services nécessaires au Groupe de contact de la CEDEAO chargé des négociations entre les rebelles et le Gouvernement ivoirien, sous les auspices du Président togolais, le général Gnassingbe Eyadema.

Partenariat avec l'Europe pour la mise en place de mesures de défense et de sécurité en Afrique

11. Le Centre a participé au colloque « Sécurité et défense en Afrique subsaharienne : quel partenariat avec l'Europe » que l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS-France) a organisé à Bamako (Mali) du 28 au 30 novembre 2002. Le Gouvernement malien s'est félicité de ce que le colloque a notamment abouti à l'organisation commune par l'IRIS et le Centre d'une consultation annuelle entre l'Afrique et l'Europe concernant la sécurité et la défense et a proposé que ces consultations aient lieu systématiquement à Bamako. Il s'est engagé à verser au Centre une contribution de 10 000 dollars.

Conférence sur la culture africaine et la paix

12. Le Centre a organisé le 24 janvier 2003, en collaboration avec le Lions Club International – Lomé, une conférence d'une journée sur le thème : « Repenser la culture africaine pour promouvoir une paix et une sécurité durables sur le continent ». La conférence, qui a réuni des représentants du corps diplomatique, d'organisations internationales, d'instituts de recherche et d'organisations de la société civile à Lomé, a analysé les liens entre la culture et le règlement pacifique des conflits en Afrique. Elle a estimé qu'il faudrait faire intervenir certains éléments utiles du patrimoine culturel africain dans la formulation des processus de paix et l'élaboration des mécanismes de règlement des conflits en Afrique.

Contribution à une réforme du secteur de la sécurité

13. Le Centre a participé au Forum international de sécurité tenu à Zurich (Suisse) du 14 au 16 octobre 2002. Le Forum, qui était organisé par le Centre for Security Studies and Conflict Research en coopération avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), a offert au Centre l'occasion de débattre, avec les autorités suisses et les responsables de l'étude sur les armes légères, réalisée à Genève, de la nécessité de poursuivre les travaux de recherche entrepris dans le cadre de son projet relatif aux « Filières et caches d'armes en Afrique » – dont la première partie a été financée par la Suisse – ainsi que du projet de renforcement de la capacité des forces armées et de sécurité pour le contrôle des armes légères (Clearing House Project), dont la première partie a été réalisée dans la

région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique et financée par la Suisse. Le Centre et les responsables de l'étude sur les armes légères ont également débattu de la nécessité de se communiquer leurs informations et publications et de constituer des partenariats pour la réalisation de travaux de recherche sur les armes légères en Afrique.

14. Le 18 octobre 2002, le Centre a participé à un atelier du DCAF consacré au « Rôle du DCAF dans la réforme du secteur de la sécurité en Afrique » et y a présenté son programme de réforme du secteur de la sécurité et de la défense en Afrique. L'atelier a offert l'occasion de réaffirmer l'existence dans ce domaine d'un partenariat entre le DCAF et le Centre et de mettre en relief les domaines prioritaires de leur action commune.

15. À la suite d'une demande d'appui pour la réforme du secteur de la sécurité, adressée par le Gouvernement nigérien, des échanges de vues sont en cours entre ce gouvernement, le Centre et le DCAF en vue d'organiser au Niger un ensemble de vastes campagnes de sensibilisation sur le rôle et les fonctions des institutions militaires dans une société démocratique.

Visite de travail d'un groupe d'étudiants de l'école militaire

16. En février 2003, le Centre a reçu un groupe de 10 étudiants béninois, burkinabè, centrafricains et togolais, qui effectuaient leur troisième année de formation à l'école militaire du Togo, dans le but de faire mieux connaître la contribution du Centre à la paix et à la sécurité parmi les institutions et écoles militaires africaines, ainsi que d'encourager l'inscription de l'éducation pour la paix dans les programmes d'étude des écoles militaires. Leur visite devait leur permettre de se familiariser avec les activités du Centre en général et, en particulier, avec le programme concernant les relations entre civils et militaires que le Centre a lancé en 2001 à l'échelle du continent.

Établissement d'une structure d'intervention rapide pour l'Afrique

17. Le Centre, dans le cadre de la collaboration qu'il a instaurée avec l'AFSTRAG (African Strategic and Peace Research Group), a apporté son concours pour l'organisation d'une table ronde sur les approches multidimensionnelles des interventions rapides en cas de crise en Afrique, qui a eu lieu à Minna (Nigéria) du 27 février au 2 mars 2003.

18. La table ronde a élaboré un système d'alerte avancée et d'intervention rapide qui comporte deux volets : un volet gouvernemental ou interétatique, dénommé dimension 1, et un volet société civile, dénommé dimension 2. Il est prévu dans ce système que les organisations de la société civile collaboreront avec les organisations sous-régionales et l'Union africaine pour rassembler et analyser des informations en vue des alertes avancées et interventions rapides en Afrique.

19. Dans le prolongement de cette table ronde, l'AFSTRAG et le Centre sont en train de mettre au point, avec des apports de l'Union africaine et du Secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, un descriptif de l'avant-projet d'« approche multidimensionnelle associant l'Union africaine et les organisations de la société civile en vue de la création d'un système d'alerte avancée et d'intervention rapide en Afrique, en vue de solliciter des fonds ».

Établissement, dans sa version définitive, du programme d'études menant à un diplôme d'aptitude à l'enseignement de la paix et du développement durable

20. Sur l'invitation de l'AFSTRAG, le Centre a participé, à Minna, du 11 au 15 avril 2003, à la réunion du comité de planification du Centre pour la paix et le développement (CESDES) de l'Institut de formation des maîtres de l'État du Niger. Cette réunion avait pour but d'établir la version définitive du programme d'études débouchant sur un diplôme d'aptitude à l'enseignement de la paix et du développement durable délivré par le CESDES et de déterminer les cours à dispenser lorsque le programme sera enseigné en septembre 2003. Les échanges de vues ont porté essentiellement sur les points suivants : i) analyse du programme d'études; ii) politique en matière d'admission; iii) financement; iv) structure de gestion; et v) assistance technique. Il a été demandé au Centre de fournir au CESDES des modules pour l'enseignement des disciplines suivantes : introduction à l'éducation pour la paix; notions de français dans le contexte de la paix et du développement; l'éducation pour la paix (cours avancé); et les éléments fondamentaux de la consolidation de la paix. Il a également été demandé au Centre de siéger au Conseil d'administration du CESDES et de coordonner l'assistance technique apportée au CESDES par les organismes des Nations Unies.

B. Désarmement et contrôle des armements

21. Au cours de la période considérée, le Centre a continué de procéder à des consultations et a entretenu une correspondance avec les États Membres de la région de l'Afrique en vue de favoriser la signature, la ratification et l'application sans réserve des instruments multilatéraux relatifs au désarmement. Une large place a été faite au Traité de Pelindaba sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, à la Convention sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, ainsi qu'aux mesures régionales et sous-régionales de contrôle des armements.

22. Le Centre a également continué d'oeuvrer en faveur des mesures et arrangements internationaux, régionaux et nationaux adoptés pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, en collaboration avec les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et les organisations de la société civile.

23. À cet égard, les principales activités menées à terme ont été les suivantes :

Coopération avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA)

24. Dans l'espoir de limiter la prolifération des armes légères dans la sous-région de l'Afrique centrale, le Centre a entrepris, en 2000, dans trois pays (Cameroun, République centrafricaine et Tchad) un programme qui devait lui permettre de déterminer l'ampleur et l'étendue de cette prolifération et de mettre en place des programmes réalistes de récupération des armes dans les zones frontalières de ces pays.

25. Dans le prolongement de cette initiative, le BONUCA et le Centre ont procédé en juillet 2002 à des échanges de vues sur les domaines de coopération possibles aux fins de la mise en oeuvre d'un programme concernant les armes légères et de petit calibre en République centrafricaine. Ils ont pour l'essentiel étudié la possibilité de fusionner deux programmes de développement contre microdésarmement, l'un mis au point par le BONUCA et l'autre par le Centre, et de constituer un partenariat pour la réalisation et un programme sous-régional de récupération et de destruction des armes à l'échelle du Congo, de la République centrafricaine et le Tchad. Les entretiens sur la faisabilité du projet sont en voie d'achèvement, à la lumière des changements politiques qui sont intervenus dans certains des États concernés et compte tenu du rôle d'autres parties prenantes dans les efforts de désarmement de ces pays.

Mission d'enquête à Sao Tomé-et-Principe

26. À la demande du Gouvernement santoméen et avec le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies à Sao Tomé-et-Principe, le Centre a participé du 22 septembre au 4 octobre 2002 à une mission d'enquête de deux semaines dans le pays, dans le but de déterminer les moyens de récupérer les armes légères détenues illégalement par la population civile. La mission avait également pour but de conseiller le Gouvernement sur les moyens de détruire notamment, des explosifs et certaines armes périmées.

27. La mission a débouché sur un certain nombre de recommandations, à savoir :

- La nécessité d'agir d'urgence pour détruire quelque 30 tonnes de mines marines et explosifs dont la date de péremption est dépassée et qui représentent un réel danger pour la sécurité de la population et la zone de stockage;
- La nécessité pour le Gouvernement de prendre des dispositions afin de récupérer les armes détenues illégalement par la population;
- L'élaboration d'un texte de loi approprié régissant la détention, le port et l'utilisation des armes à feu;
- La formation de forces de sécurité et de police à la gestion et la sécurisation des stocks et au contrôle des armes à feu;
- La récupération et la destruction d'armes illicites en circulation.

28. S'inspirant du rapport et des recommandations formulées à l'issue de la mission, le Centre a proposé un plan d'action pour lequel il recherche actuellement un soutien financier.

Atelier sur les mesures concrètes de désarmement et la sécurité humaine en Afrique centrale

29. Le Centre a participé et apporté son appui administratif à une réunion tenue à Yaoundé (Cameroun) du 19 au 23 novembre 2002 et consacrée à un projet intitulé « Mesures concrètes de désarmement et sécurité humaine en Afrique centrale ». La réunion, qui était organisée par l'AFSTRAG en collaboration avec l'Institut d'études sur la sécurité et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), avait pour buts : i) d'analyser la situation concernant les mesures concrètes de désarmement dans la sous-région; ii) d'établir un programme

d'activités destiné à aider la CEEAC à favoriser l'adoption de mesures concrètes de désarmement et la sécurité humaine; et iii) à déterminer la contribution que les organisations de la société civile pourraient apporter pour mener à bien ces activités.

Mission de collecte de données auprès de l'Union du fleuve Mano

30. En collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, par l'intermédiaire de son Centre de développement sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest établi à Niamey, et avec l'accord des gouvernements concernés, le Centre a participé à une mission de collecte des données auprès des pays membres de l'Union du fleuve Mano (Guinée, Libéria et Sierra Leone) pendant une période de trois semaines, en septembre et octobre 2002. La mission a réuni des informations et des données qui devraient permettre de mieux comprendre l'ampleur et l'étendue du trafic illicite d'armes légères et de petit calibre le long des frontières communes à ces trois pays et d'établir un descriptif de projet qui exposerait les moyens concrets et activités envisagés pour freiner la circulation des armes, consolider la paix et la sécurité dans les trois pays et favoriser le contrôle des armements et l'adoption de mesures concrètes de désarmement.

Programme de destruction des armes légères au Togo

31. Le Centre a aidé le Gouvernement togolais à détruire, le 14 février 2003, plus de 600 000 munitions prises à des trafiquants d'armes le long de la frontière entre le Togo et le Ghana. Cette destruction s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés par le Togo pour mettre en oeuvre le Programme d'action sur les armes légères. Les armes ont été détruites en présence notamment des membres de la Commission nationale togolaise de lutte contre la prolifération illicite des armes légères, des médias, d'organisations de la société civile et de hauts fonctionnaires du gouvernement et de l'armée.

Contribution à l'élaboration d'un programme d'activités pour la sous-région de l'Afrique centrale

32. Dans le cadre des activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le Centre a contribué à l'élaboration d'un document de travail sur les questions prioritaires aux fins de l'application du Programme d'action relatif aux armes légères en Afrique centrale. Au cours d'un séminaire tenu à Bruxelles du 12 au 14 mai 2003, le Comité consultatif a étudié et adopté le document qui a constitué un instrument de référence pour une démarche commune à l'échelon sous-régional de l'Afrique centrale en vue de l'application du Programme d'action.

C. Information, recherche et publications

Forum du désarmement en Afrique

33. Au cours de la période considérée, le Centre a continué à réunir le Forum du désarmement en Afrique, inauguré en 2001; il s'agit d'une réunion mensuelle officieuse au cours de laquelle des membres du corps diplomatique, des représentants d'organisations internationales, des chercheurs et des représentants des organisations de la société civile procèdent à des échanges de vues sur des questions relatives à la paix, à la sécurité, au désarmement et au développement en

Afrique. Les sujets ci-après ont été débattus sur la base de communications présentées par des orateurs invités :

- Le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique;
- L'intégration régionale : facteur de paix et de sécurité en Afrique;
- Vers une force africaine de maintien de la paix; le concept du programme RECAMP (renforcement des capacités africaines de maintien de la paix);
- Les enfants soldats et la violence politique en Afrique : étude de cas au Congo et en Sierra Leone.

Publications

34. Le Centre a continué de publier son bulletin trimestriel *African Peace Bulletin*, *Bulletin africain de la paix*, qui traite de la paix, de la sécurité et du désarmement en Afrique. Deux numéros spéciaux, parus en octobre 2002 et en avril 2003, ont été consacrés aux conflits en Côte d'Ivoire et en République centrafricaine, respectivement. Les actes du Forum du désarmement en Afrique de 2001-2002, la brochure d'information sur le Centre et les rapports du Programme de bourses 2001 sur la paix, le désarmement et la sécurité en Afrique ont été établis sous leur forme définitive et sont en cours de publication.

Production d'un disque compact

35. Après le concert d'octobre 2001 consacré à « La lutte contre la prolifération des armes légères en Afrique », auquel plus de deux douzaines de musiciens, auteurs de chansons et chanteurs togolais ont participé, le Centre a travaillé avec les principaux auteurs de chansons, chanteurs et musiciens professionnels pendant toute l'année 2002 pour réaliser un album musical ayant pour titre : *Disarm Africa*. En janvier 2003, le Centre a terminé la préparation de cet album qui devait être produit sous forme de disque compact comportant 10 titres. Le disque était prêt pour une diffusion mondiale à la fin de juin 2003 et a été lancé au cours de la première Réunion biennale des États consacrée à l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en juillet 2003.

D. Coopération avec les organisations régionales et la société civile

Renforcement de la coopération avec l'Union africaine

36. L'Union africaine et le Centre ont eu des entretiens au sujet des mécanismes destinés à faciliter l'examen du projet de code de conduite à l'intention des forces armées et des forces de sécurité en Afrique, qui a été adopté au cours d'un atelier organisé à Lomé, en mai 2002, à l'initiative de l'Union africaine et du Centre. Les questions abordées ont été notamment l'appui technique apporté par le Centre à l'Union africaine pour la mise en oeuvre des accords et mesures relatifs aux armes légères en Afrique et la proposition faite par le Centre d'établir un groupe des amis du Centre dans le cadre de l'Union africaine, dont il avait été question au cours du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Union africaine, tenu à Durban en juillet 2002. Il a également été question de la

contribution de l'Union africaine au renforcement de l'infrastructure institutionnelle du Centre.

Création d'un partenariat avec les organisations de la société civile

37. Au cours de la période considérée, le Centre a continué de favoriser les relations de travail avec les organisations de la société civile qui s'occupaient de questions de paix, de désarmement et de sécurité en Afrique. Dans ce contexte, il a tenu des consultations avec l'AFSTRAG en août 2002 sur des questions d'intérêt commun pour le Centre et l'AFSTRAG, par exemple la formation d'enseignants à l'éducation pour la paix au Nigéria, en vue d'inscrire la paix dans les programmes d'étude des écoles primaires et secondaires, et la possibilité de collaborer à la fois avec l'AFSTRAG et l'Institut d'études sur la sécurité en vue du lancement d'une initiative pour le contrôle des armes légères dans la sous-région de l'Afrique centrale. Le Centre et l'AFSTRAG ont également débattu de la création envisagée d'un groupe d'amis du Centre et du soutien financier que le Gouvernement nigérian apporterait au Centre.

38. Le Centre a continué à donner des avis techniques au Réseau d'action d'Afrique de l'Ouest sur les armes légères. En collaboration avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest d'OXFAM-Grande-Bretagne, il a élaboré une proposition de projet pour le renforcement des capacités des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest dans le domaine du désarmement. Le partenariat du Centre avec le Centre international de Bonn pour la conversion, l'Institut d'études sur la sécurité et le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées a été consolidé pour ce qui est de la gestion des armes légères en Afrique et de la réforme du secteur de la sécurité.

IV. Effectifs, financement et administration

39. Au cours de la période considérée, des problèmes d'ordre financier persistants ont empêché le Centre d'être pleinement opérationnel pour l'exécution de son programme de travail. Certes, des fonds ont été annoncés en quantités limitées pour l'exécution d'un certain nombre de projets, mais les activités du Centre ont continué d'être freinées par le manque de ressources à consacrer aux dépenses opérationnelles. Le Centre a donc continué de fonctionner avec un effectif très réduit comprenant, en plus du Directeur, un expert associé dont les services étaient financés par le Gouvernement belge et des agents des services généraux recrutés sur place.

40. Le Centre a bénéficié, pour la deuxième année de suite, du Programme de stages internationaux pour les jeunes du Gouvernement canadien pour la période 2002-2003, qui a mis un stagiaire à sa disposition pendant six mois, de septembre 2002 à février 2003. Choisi par Project Ploughshares, organisation non gouvernementale canadienne spécialisée dans la promotion du désarmement, de la démilitarisation et du règlement pacifique des conflits politiques, ce stagiaire a aidé le Centre à mettre en oeuvre son projet relatif au désarmement dans des situations de conflit en Afrique.

41. Au cours de la période considérée, le Directeur du Centre a effectué plusieurs missions de collecte de fonds en Afrique et hors d'Afrique en vue de renforcer le financement, les effectifs et l'infrastructure opérationnelle du Centre. À cet effet, il s'est rendu dans un certain nombre de pays et auprès de diverses institutions ou a

pris contact avec eux; il s'agit notamment de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Algérie, de l'Autriche, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse ainsi que de la Commission africaine et du Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées. Il a procédé, avec les autorités togolaises, à un échange de lettres faisant partie de l'Accord avec le pays hôte conclu avec le Gouvernement togolais, qui se rapporte à la contribution financière dudit gouvernement au budget du Centre et à son application sans réserve des dispositions de l'Accord du pays hôte.

42. À l'issue d'un examen du projet du Centre intitulé « Régime de transparence et de surveillance des armes légères en Afrique (SATCRA) » et d'une évaluation de la capacité opérationnelle du Centre réalisée au cours d'une visite, le 11 septembre 2002, par des fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères et International Cooperation of Finland, le Gouvernement finlandais a annoncé une contribution financière au Centre d'un montant d'environ 504 000 euros.

43. Au cours de la période considérée, le montant des contributions volontaires reçues s'est élevé à 56 000 dollars. Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude aux Gouvernements autrichien, norvégien et suédois pour leur appui généreux, et remercie le Gouvernement togolais d'avoir accueilli le Centre et de lui apporter son soutien. Le Fonds d'affectation spéciale devrait recevoir des contributions de la France et du Mali. On trouvera à l'annexe I du présent rapport l'état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour l'exercice 2002.

44. De plus, le Centre a reçu 42 100 dollars du Programme d'information sur le désarmement en 2002 et 100 000 dollars du Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale en 2003 pour financer des activités de mobilisation de l'opinion ou concernant les armes légères, respectivement.

V. Conclusions et observations

45. **Durant la période considérée, le Centre a reçu des États Membres de la région Afrique un nombre croissant de demandes d'appui concret pour mener à bien plusieurs initiatives de paix et des activités liées au règlement des conflits. Il a continué à favoriser la mise en oeuvre d'instruments juridiques multilatéraux en matière de désarmement et du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Il a également continué à consolider ses relations de travail avec l'Union africaine, les organisations régionales et les organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la paix, du désarmement et de la sécurité en Afrique.**

46. **En dépit des efforts intensifs qu'il a déployés sans relâche pour réunir des fonds, le Centre a reçu des contributions financières d'un montant très limité à l'appui de ses opérations. La persistance de ses difficultés financières l'ont empêché de donner la pleine mesure de ses capacités pour s'acquitter comme il convient de son mandat. C'est pourquoi le Secrétaire général renouvelle l'appel qu'il avait lancé aux États Membres et aux organisations afin qu'ils versent des contributions au budget du Centre pour que celui-ci puisse s'acquitter pleinement de son mandat dans la région Afrique, où les menaces qui pèsent sur la paix et le désarmement ne font que croître dans des proportions alarmantes.**

Annexe I

**État financier du Fonds d'affectation spéciale
pour le Centre régional des Nations Unies
pour la paix et le désarmement en Afrique
pour l'année 2002**

| | <i>Dollars des États-Unis</i> |
|---|-----------------------------------|
| Solde du Fonds au 31 décembre 2001 | 84 580 |
| Recettes du 1er janvier au 31 décembre 2002 | |
| Contributions volontaires* | 134 147 |
| Intérêts créditeurs | 7 316 |
| Recettes accessoires | 14 521 |
| Total partiel. | 155 984 |
| Dépenses | |
| Du 1er janvier au 31 décembre 2002 | 151 277 |
| Solde du Fonds au 31 décembre 2002 | 89 287 |

Note : Les informations ci-dessus reposent sur l'état financier du Centre pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2002. Entre le 1er janvier et le 30 juin 2003, des contributions supplémentaires d'un montant total de 10 025 dollars ont été reçues de l'Autriche (10 000 dollars) et de la Norvège (25 dollars).

* 2002 : Belgique (10 666 dollars), France (67 506 dollars), Norvège (24 975 dollars), Suède (21 000 dollars) et l'Organisation de l'unité africaine (Union africaine) (10 000 dollars).

Annexe II

Activités à financer

Projet I

| | |
|-------------------------------|--|
| Intitulé du projet | Promotion des relations entre les autorités civiles et militaires en Afrique, facteur de paix et de sécurité |
| Objet | Consolider le rôle des forces armées dans le processus démocratique Adopter à l'échelle du continent un code de conduite pour les forces armées et les forces de sécurité en Afrique Promouvoir la paix et la sécurité durables grâce à l'établissement de relations harmonieuses entre civils et militaires |
| Localisation | Conception du projet : Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique, Lomé (Togo) Mise en oeuvre du projet : dans plusieurs États africains |
| Durée | Deux ans |
| Nombre de participants | Deux participants parmi les 50 États membres de l'OUA/ de l'Union africaine |

Prévisions de dépenses

(En dollars des États-Unis)

| | |
|--|----------------|
| Personnel du projet (trois fonctionnaires pour une durée de deux ans) | 223 600 |
| Frais de voyage et frais afférents à la tenue de conférences (cinq jours, 100 participants). | 223 250 |
| Mise en oeuvre du projet au niveau national dans 10 pays pilotes | 45 000 |
| Dépenses d'exécution du projet | 36 000 |
| Publication et diffusion du code de conduite | 21 750 |
| Total | 549 600 |

Projet II

| | |
|-------------------------------|---|
| Intitulé du projet | Renforcement des capacités de limitation des armes légères, à l'intention des responsables de la sécurité et de l'application des lois sur le territoire des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) |
| Objet | Renforcer les capacités des responsables de l'application des lois et de la sécurité dans la région de l'Afrique australe en leur fournissant des moyens et des outils modernes aux fins de la limitation des armes légères |
| Localisation | La première phase du projet, qui prendra la forme d'une réunion consacrée à l'élaboration d'un programme de formation, se déroulera à Lomé, au siège du Centre régional La deuxième phase, qui consistera en un atelier de formation des formateurs, se déroulera à Windhoek |
| Durée | Six mois |
| Nombre de participants | 55 participants de la sous-région 12 experts 1 coordonnateur de projet |

Prévisions de dépenses

(En dollars des États-Unis)

| | |
|--|----------------|
| Atelier consacré à l'élaboration d'un programme de formation; réunion de 12 experts de la région chargés d'examiner et d'adopter les propositions réunies par le Centre régional en vue de l'élaboration d'un programme de formation (trois jours) | 22 520 |
| Coordonnateur de projet chargé du programme de formation des formateurs (cinq mois) | 8 000 |
| Atelier de formation des formateurs (deux semaines, 50 participants, 12 formateurs) | 215 550 |
| Total | 246 070 |

Projet III

| | |
|-------------------------------|--|
| Intitulé du projet | Renforcement des capacités des centres de coordination dans le cadre de la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique |
| Partenariat | Avec le secrétariat de l'Office des Nations Unies à Nairobi et des organisations non gouvernementales qui ont des activités dans ce domaine |
| Objet | Dynamiser les centres de coordination chargés de mettre en oeuvre la Déclaration de Nairobi au niveau national dans les États signataires et contribuer à l'établissement de tels centres dans les pays où il n'en existe pas |
| Localisation | Mise en oeuvre du projet : dans les 10 États signataires de la Déclaration de Nairobi (Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Soudan) |
| Durée | Dix semaines |
| Nombre de participants | Dix participants originaires des 10 États signataires de la Déclaration de Nairobi |

Prévisions de dépenses

(En dollars des États-Unis)

| | |
|---|----------------|
| Conception et exécution du projet (y compris un responsable de la coordination, quatre mois) | 9 900 |
| Publication des manuels pédagogiques | 15 750 |
| Organisation d'ateliers nationaux (y compris les frais de voyage de deux experts, du coordonnateur du projet et de deux fonctionnaires, ainsi que les frais afférents aux conférences et les dépenses de fonctionnement). | 77 000 |
| Total | 102 650 |